



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

encéphalomyélite myalgique

Question écrite n° 13414

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'encéphalomyélite myalgique. Bien que certaines associations entreprennent des actions de prévention et de sensibilisation auprès des institutions et du corps médical, faire diagnostiquer cette maladie s'avère toujours extrêmement difficile compte tenu de sa non-reconnaissance. En effet, les multiples démarches et examens que doivent entreprendre les patients sont trop souvent voués à l'échec. De plus, une fois cette étape franchie, une deuxième épreuve commence pour qu'elle soit reconnue par l'administration et que le malade soit correctement accompagné. De ce fait, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement afin de mieux sensibiliser les praticiens et les administrations responsables sur cette maladie pour que soit amélioré le sort de dizaines de milliers de personnes atteintes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13414

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8147

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)